REPUBLIQUE FRANÇAISE

PETR PAYS COMMINGES PYRENEES

Numéro SIRET : **20005212400019**

POSTE COMPTABLE : **SAINT-GAUDENS**

M14

REÇU
le 01 AVR. 2019
SOUS-PREFECTURE
DE SAINT-GAUDENS

COMPTE ADMINISTRATIF

voté par nature

BUDGET : **PETR PAYS COMMINGES PYRENEES**

ANNEE 2018

SOMMAIRE

I - Informations générales

p.2 A - Informations statistiques, fiscales et financières
p.3 B - Modalités de vote du budget

II - Présentation générale du budget

p.4 A1 - Vue d'ensemble - Execution du budget et détail des restes à réaliser
p.6 A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres
p.7 A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres
p.9 B1 - Balance générale du budget - Dépenses
p.10 B2 - Balance générale du budget - Recettes

III - Vote du budget

p.11 A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses
p.13 A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes
p.14 B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses
p.15 B2 - Section d'investissement - Détail des recettes
p.16 B3 - Détail des chapitres d'opération d'équipement

IV – ANNEXES	Jointes	Sans Objet
A - Eléments du bilan		
p.17 A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	X	
p.18 A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	X	
p.20 A2.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	X	
p.21 A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	X	
p.22 A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	X	
p.24 A2.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement	X	
p.25 A2.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	X	
p.26 A2.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	X	
p.27 A2.9 - Etat de la dette - Autres dettes	X	
p.28 A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	X	
p.29 A4 - Etat des provisions	X	
p.30 A5 - Etalement des provisions	X	
p.31 A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	X	
p.32 A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	X	
p.33 A7.3.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonct.	X	
p.34 A7.3.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Invest.	X	
p.35 A7.4 - Détails pour certains services	X	
p.36 A8 - Etat des charges transférées	X	
p.37 A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	X	
p.38 A10.1 - Variation du patrimoine - Etat des entrées d'immobilisations (article R.2313-3 du CGCT)	X	
p.39 A10.2 - Variation du patrimoine - Etat des sorties d'immobilisations (article R.2313-3 du CGCT)	X	
p.40 A10.3 - Opérations liées aux cessions	X	
p.41 A10.4 - Variation du patrimoine - Etat des entrées d'immobilisations (article L.300-5 du code de l'urbanisme)	X	
p.42 A10.5 - Variation du patrimoine - Etat des sorties d'immobilisations (article L.300-5 du code de l'urbanisme)	X	
p.43 A11 - Etat des travaux en régie	X	
p.44 A12 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale	X	
B - Engagements hors bilan		
p.45 B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement	X	
p.46 B1.2 - Calcul du ratio d'endettement	X	
p.47 B1.3 - Etat des contrats de credit-bail	X	
p.48 B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	X	
p.49 B1.5 - Etat des autres engagements donnés	X	
p.50 B1.6 - Etat des engagements reçus	X	
p.51 B1.7 - Liste des concours attribués à des tiers	X	
p.52 B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	X	
p.53 B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	X	
p.54 B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	X	
C - Autres éléments d'informations		
p.55 C1.1 - Etat du personnel	X	
p.58 C1.2 - Actions de formation des élus	X	
p.59 C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier	X	
p.60 C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	X	
p.61 C3.2 - Liste des établissements publics créés	X	
p.62 C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	X	
p.63 C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	X	
p.64 C3.5 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	X	
p.65 C3.6 - Identification des flux croisés	X	
D - Décisions en matière des taux de contributions directes - Arrêté et signatures		
p.66 D1 - Décisions en matière de taux de contributions directes	X	
p.67 D2 - Arrêté et signatures	X	

CODE INSEE	PETR PAYS COMMINGES PYRENEES	CA 2018
31483	PETR PAYS COMMINGES PYRENEES	

I – INFORMATIONS GENERALES – BUDGET PRIMITIF 2018	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale	80027

	Informations financières – ratios	Valeurs
1	Dépenses d'exploitation / dépenses réelles de fonctionnement	100%
2	Produit exploitation domaine / recettes réelles de fonctionnement	16%
3	Transferts reçus / recettes réelles de fonctionnement	84 %
4	Emprunts réalisés / dépenses d'équipement brut	0
5	Encourt de la dette	0

I - INFORMATIONS GENERALES | I

MODALITES DE VOTE DU BUDGET | B

POUR MEMOIRE(1)

I - L'Assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
  - sans les chapitres "opérations d'équipement " de l'état III B 3.
  - sans vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement ".

III - Les provisions sont semi-budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement).

(1) Rappeler les modalités relatives au vote du budget.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET | II

VUE D'ENSEMBLE | A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A 578 852,68	G 692 428.27
	Section d'investissement	B 116 855.36	H 179 374.44
		+	+
REPORTS DE L'EXERCICE 2017	Report en section de fonctionnement (002)	C (si déficit)	I 139 726.34 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D 51 545.50 (si déficit)	J (si excédent)
		=	=
	TOTAL (réalisations + reports)	747 253.54 = A+B+C+D	1 011 529.05 = G+H+I+J

RESTES A REALISER A REPORTER EN 2019 (1)	Section de fonctionnement	E 0.00	K 0.00
	Section d'investissement	F 105 421.32	L 101 098.20
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2019	105 421.32 = E+F	101 098.20 = K+L

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	578 852.68 = A+C+E	832 154.61 = G+I+K
	Section d'investissement	273 822.18 = B+D+F	280 472.64 = H+J+L
	TOTAL CUMULE	852 674.86 = A+B+C+D+E+F	1 112 627.25 = G+H+I+J+K+L

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET | II

VUE D'ENSEMBLE | A1

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées		Titres restant à émettre	
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		E	**0,00**	K	**0,00**
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F	**105 421,32**	L	**101 098,20**
13	Subventions d'investissement		0,00		101 098,20
20	Immobilisations incorporelles		95 124,60		0,00
21	Immobilisations corporelles		10 296,72		0,00

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET | II

SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES | A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2017)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	138 200,00	76 321,28	9 595,60	0,00	52 283.12
012	Charges de personnel	485 000,00	484 945,04	0,00	0,00	54.96
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0.00
65	Autres charges gestion courante	8 418,83	0,00	0,00	0,00	8 418.83
Total des dépenses de gestion courante		631 618,83	561 266,32	9 595,60	0,00	60 756.91
66	Charges financières	750,00	181,33	0,00	0,00	568.67
67	Charges exceptionnelles	142 933,51	0,00	0,00	0,00	142 933.51
68	Dotations aux provisions (1)	0,00	0,00			0.00
022	Dépenses imprévues Fonct	0,00				
Total des dépenses réelles de fonctionnement		**775 302,34**	**561 447,65**	**9 595,60**	**0,00**	**204 259.09**
023	*Virement à la sect° d'investis. (2)*	*15 000,00*				
042	*Opérations d'ordre entre section (2)*	*7 818,00*	*7 809,43*			*8.57*
043	*Op. ordre intérieur de section (2)*	*0,00*	*0,00*			*0.00*
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		***22 818,00***	***7 809,43***			***15 008.57***
TOTAL		798 120,34	569 257,08	9 595,60	0,00	219 267.66
Pour information D002 Déficit de fonctionnement reporté de 2017		(3) 0,00				

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2017)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	5 995,61	0,00	0,00	0.00
70	Produits des services	0,00	108 260,00	4 900,00	0,00	0.00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0.00
74	Dotations et participations	658 394,00	338 472,02	233 495,04	0,00	86 426.94
75	Autres produits gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0.00
Total des recettes de gestion courante		658 394,00	452 727,63	238 395,04	0,00	0.00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0.00
77	Produits exceptionnels	0,00	1 305,60	0,00	0,00	0.00
78	Reprise sur amort et provisions (1)	0,00	0,00			0.00
Total des recettes réelles de fonctionnement		**658 394,00**	**454 033,23**	**238 395,04**	**0,00**	**0.00**
042	*Opérations d'ordre entre section (2)*	*0,00*	*0,00*			*0.00*
043	*Op. ordre intérieur de section (2)*	*0,00*	*0,00*			*0.00*
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		***0,00***	***0,00***			***0.00***
TOTAL		658 394,00	454 033,23	238 395,04	0,00	0.00
Pour information R002 Excédent de fonctionnement reporté de 2017		(3) 139 726,34				

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.
(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté)

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET | II

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES | A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2017)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0.00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	254 305,00	110 510,40	95 124,60	48 670.00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0.00
21	Immobilisations corporelles	40 000,00	6 344,96	10 296,72	23 358.32
22	Immos reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0.00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0.00
Total des dépenses d'équipement		294 305,00	116 855,36	105 421,32	72 028.32
10	Dotations Fonds divers Réserves	0,00	0,00	0,00	0.00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0.00
16	Remboursement d'emprunts	0,00	0,00	0,00	0.00
18	Compte de liaison (5)	0,00	0,00	0,00	0.00
26	Participations et créances ratta	0,00	0,00	0,00	0.00
27	Autres immos financières	0,00	0,00	0,00	0.00
020	Dépenses imprévues Invest	0,00			
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0.00
45..	**Total des opé. pour compte de tiers (6)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0.00**
Total des dépenses réelles d'investissement		**294 305,00**	**116 855,36**	**105 421,32**	**72 028.32**
040	*Opérations d'ordre entre sections (1)*	*0,00*	*0,00*		*0.00*
041	*Opérations patrimoniales (1)*	*0,00*	*0,00*		*0.00*
Total des dépenses d'ordre d'investissement		***0,00***	***0,00***		***0.00***
TOTAL		294 305,00	116 855,36	105 421,32	72 028.32

Pour information D001 Solde d'exécution négatif reporté de 2017	(3) 51 545,50			

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2017)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0.00
13	Subventions d'investissement	246 806,00	96 410,80	101 098,20	49 297.00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0.00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0.00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0.00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0.00
22	Immos reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0.00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0.00
Total des recettes d'équipement		246 806,00	96 410,80	101 098,20	49 297.00
10	Dotations Fonds divers Réserves (hors 1068)	2 860,00	1 787,71	0,00	1 072.29
1068	Dotations Fonds divers Réserves (7)	73 366,50	73 366,50	0,00	0.00
18	Compte de liaison (5)	0,00	0,00	0,00	0.00
26	Participations et créances ratta	0,00	0,00	0,00	0.00
27	Autres immos financières	0,00	0,00	0,00	0.00
024	Produits des cessions	0,00		0,00	
Total des recettes financières		76 226,50	75 154,21	0,00	1 072.29
45..	**Total des opé. pour compte de tiers (6)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0.00**
Total des recettes réelles d'investissement		**323 032,50**	**171 565,01**	**101 098,20**	**50 369.29**
021	*Virement de la section de fonct. (1)*	*15 000,00*			
040	*Opérations d'ordre entre sections (1)*	*7 818,00*	*7 809,43*		*8.57*
041	*Opérations patrimoniales (1)*	*0,00*	*0,00*		*0.00*
Total des recettes d'ordre d'investissement		***22 818,00***	***7 809,43***		***15 008.57***
TOTAL		345 850,50	179 374,44	101 098,20	65 377.86

Pour information R001 Solde d'exécution positif reporté de 2017	(3) 0,00			

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET | II

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES | A3

(1) *DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.*
(2) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).
(3) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.
(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.
(5) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET | II

BALANCE GENERALE DU BUDGET | B1

1 - Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	85 916,88		85 916,88
012	Charges de personnel	484 945,04		484 945,04
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
65	Autres charges gestion courante	0,00		0,00
66	Charges financières	181,33	0,00	181,33
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux amortissements et provisions	0,00	7 809,43	7 809,43
Dépenses de fonctionnement - Total		**571 043,25**	**7 809,43**	**578 852,68**
Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de 2017				**0,00**

	INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement		0,00	0,00	0,00
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non bud.)		0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison	(8)	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)		110 510,40	0,00	110 510,40
204	Subventions d'équipements versés		0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)		6 344,96	0,00	6 344,96
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)		0,00	0,00	0,00
26	Particip. et créances rattachées à des particip.		0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00	0,00
45..	Total des opérations pour compte de tiers (7)		0,00	0,00	0,00
3..	Stocks		0,00	0,00	0,00
Dépenses d'investissement - Total			**116 855,36**	**0,00**	**116 855,36**
Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de 2017					**51 545,50**

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires ;
(2) Voir liste des opérations d'ordre ;
(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié ;
(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants ;
(5) Si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires ;
(6) Hors chapitres « opérations d'équipement » ;
(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9) ;
(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET | II

BALANCE GENERALE DU BUDGET | B2

2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	5 995,61		5 995,61
70	Produits des services	113 160,00		113 160,00
73	Impôts et taxes	0,00		0,00
74	Dotations et participations	571 967,06		571 967,06
75	Autres produits gestion courante	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits Exceptionnels	1 305,60	0,00	1 305,60
78	Reprises sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
Recettes de fonctionnement - Total		**692 428,27**	**0,00**	**692 428,27**
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de 2017				**139 726,34**

	INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)		1 787,71	0,00	1 787,71
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés		73 366,50		73 366,50
13	Subventions d'investissement		96 410,80	0,00	96 410,80
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non bud.)		0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison	(8)	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)(5)		0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipements versés		0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)		0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	(9)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (5)		0,00	0,00	0,00
26	Particip. et créances rattachées à des particip.		0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00	0,00
28	*Amortissements des immobilisations*			7 809,43	7 809,43
45..	Opérations pour compte de tiers (7)		0,00	0,00	0,00
3..	Stocks		0,00	0,00	0,00
Recettes d'investissement - Total			**171 565,01**	**7 809,43**	**179 374,44**
Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de 2017					**0,00**

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
(2) Voir liste des opérations d'ordre.
(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III - VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

III

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2017)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	**Charges à caractère général**	**138 200,00**	**76 321,28**	**9 595,60**	**0,00**	**52 283,12**
60611	Eau & assainissement	300,00	291,95	0,00	0,00	8,05
60612	Energie-électricité	1 700,00	1 420,56	0,00	0,00	279,44
60623	Alimentation	750,00	742,60	0,00	0,00	7,40
60631	Fournitures d'entretien	0,00	37,63	0,00	0,00	0,00
60632	F. de petit équipement	1 400,00	73,94	0,00	0,00	1 326,06
6064	Fournitures administratives	4 250,00	5 309,81	0,00	0,00	0,00
6132	Locations immobilières	7 500,00	7 268,00	0,00	0,00	232,00
6135	Locations mobilières	2 500,00	3 451,40	0,00	0,00	0,00
614	Charges loc. et de copropriété	300,00	90,00	0,00	0,00	210,00
6156	Maintenance	5 000,00	10 056,06	0,00	0,00	0,00
6161	Assurance multirisque	1 500,00	1 356,41	0,00	0,00	143,59
6182	Doc. générale et Technique	500,00	440,00	0,00	0,00	60,00
6184	Versements à des organ.form.	3 500,00	2 494,00	0,00	0,00	1 006,00
6185	Frais de colloques,séminaires	750,00	680,00	0,00	0,00	70,00
6188	Autres frais divers	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
6225	Indemn. comptable,régisseur	300,00	299,96	0,00	0,00	0,04
6226	Honoraires	60 000,00	0,00	0,00	0,00	60 000,00
6232	Fêtes et cérémonies	2 200,00	2 002,55	0,00	0,00	197,45
6237	Publications	10 000,00	8 680,86	0,00	0,00	1 319,14
6238	Frais divers de publicité	0,00	0,00	2 520,00	0,00	0,00
6247	Transp.collectifs	0,00	960,00	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages et déplacements	16 000,00	7 148,92	0,00	0,00	8 851,08
6256	Missions	0,00	228,00	0,00	0,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	7 500,00	3 434,40	0,00	0,00	4 065,60
6262	Frais de télécommunication	7 000,00	9 944,03	0,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	2 000,00	777,00	0,00	0,00	1 223,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	2 750,00	2 494,80	0,00	0,00	255,20
6288	Autres services extérieurs	0,00	6 638,40	7 075,60	0,00	0,00
012	**Charges de personnel**	**485 000,00**	**484 945,04**	**0,00**	**0,00**	**54,96**
6218	Autre personnel extérieur	101 000,00	98 369,75	0,00	0,00	2 630,25
6332	Cotisations au FNAL	300,00	224,47	0,00	0,00	75,53
6336	Cotisation CNG,CG de la FPT	4 300,00	4 490,74	0,00	0,00	0,00
6338	Autres impôts & taxes	1 500,00	673,68	0,00	0,00	826,32
64111	Rémunération principale (PT)	58 500,00	86 903,01	0,00	0,00	0,00
64112	N.B.I. sup. familial traitement	5 700,00	3 931,68	0,00	0,00	1 768,32
64118	Autres indemnités (PT)	31 500,00	37 370,91	0,00	0,00	0,00
64131	Rémunération	118 800,00	108 869,27	0,00	0,00	9 930,73
64138	Autres indemnités	42 800,00	27 840,01	0,00	0,00	14 959,99
6451	Cotisations à l'URSSAF	60 000,00	54 714,57	0,00	0,00	5 285,43
6453	Cotisations caisses retraite	32 800,00	33 817,10	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.
(3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.
(5) Dont 675 et 676.
(6) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III - VOTE DU BUDGET | III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES | A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2017)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
6454	Cotisations ASSEDIC	10 000,00	6 523,45	0,00	0,00	3 476,55
6455	Cotisations Assurances Personnel	12 900,00	14 152,57	0,00	0,00	0,00
6456	Cotisations FNC suppl.fam.	2 900,00	0,00	0,00	0,00	2 900,00
6474	Versements autres oeuvres soc	0,00	6 418,83	0,00	0,00	0,00
6475	Médecine du travail	2 000,00	645,00	0,00	0,00	1 355,00
014	**Atténuations de produits**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
65	**Autres charges gestion courante**	**8 418,83**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**8 418,83**
6532	Frais de mission élus	2 000,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
65888	Autres	6 418,83	0,00	0,00	0,00	6 418,83
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		**631 618,83**	**561 266,32**	**9 595,60**	**0,00**	**60 756,91**
66	**Charges financières (b)**	**750,00**	**181,33**	**0,00**	**0,00**	**568,67**
668	Autres charges financières	750,00	0,00	0,00	0,00	750,00
6688	Autres	0,00	181,33	0,00	0,00	0,00
67	**Charges exceptionnelles (c)**	**142 933,51**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**142 933,51**
6718	Autres charges exceptionne.	142 933,51	0,00	0,00	0,00	142 933,51
68	**Dotations aux provisions (d)(3)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
022	**Dépenses imprévues Fonct (e)**	**0,00**				
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		**775 302,34**	**561 447,65**	**9 595,60**	**0,00**	**204 259,09**
023	***Virement à la sect° d'investis.***	***15 000,00***	***0,00***			
042	***Opérations d'ordre entre section (4)(5)(6)***	***7 818,00***	***7 809,43***			***8,57***
6811	*Dot.amort.immos incorp.& corp*	*7 818,00*	*7 809,43*			*8,57*
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		***22 818,00***	***7 809,43***			***15 008,57***
043	***Op. ordre intérieur de section (7)***	***0,00***	***0,00***			***0,00***
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		***22 818,00***	***7 809,43***			***15 008,57***
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		**798 120,34**	**569 257,08**	**9 595,60**	**0,00**	**219 267,66**
Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de 2017		**0,00**				

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (2)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant de l'exercice 2017	0,00
= Différence ICNE 2018 - ICNE 2017	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.
(3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.
(5) Dont 675 et 676.
(6) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III - VOTE DU BUDGET | III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES | A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2017)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	**Atténuations de charges**	**0,00**	**5 995,61**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
6419	Remb. rémunérations de personnel	0,00	5 872,52	0,00	0,00	0,00
6459	Remb.sur charges de Sécu.	0,00	123,09	0,00	0,00	0,00
70	**Produits des services**	**0,00**	**108 260,00**	**4 900,00**	**0,00**	**0,00**
7088	Autres produits activité annexe	0,00	108 260,00	4 900,00	0,00	0,00
73	**Impôts et taxes**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
74	**Dotations et participations**	**658 394,00**	**338 472,02**	**233 495,04**	**0,00**	**86 426,94**
74718	Autres	53 928,00	48 030,50	32 529,00	0,00	0,00
7472	Subv.région	168 821,00	-202,88	185 966,04	0,00	0,00
7473	Subv.département	50 000,00	35 000,00	15 000,00	0,00	0,00
74748	Particip des autres communes	130 000,00	0,00	0,00	0,00	130 000,00
74751	Particip du GFP de rattachement	255 645,00	255 644,40	0,00	0,00	0,60
75	**Autres produits gestion courante**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = (70+73+74+75+013)		**658 394,00**	**452 727,63**	**238 395,04**	**0,00**	**0,00**
76	**Produits financiers (b)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
77	**Produits exceptionnels (c)**	**0,00**	**1 305,60**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
7788	Produits exceptionnels divers	0,00	1 305,60	0,00	0,00	0,00
78	**Reprise sur amort et provisions (d) (2)**	**0,00**	**0,00**			**0,00**
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		**658 394,00**	**454 033,23**	**238 395,04**	**0,00**	**0,00**
042	***Opérations d'ordre entre section (3)(4)(5)***	***0,00***	***0,00***			***0,00***
043	***Op. ordre intérieur de section (6)***	***0,00***	***0,00***			***0,00***
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		***0,00***	***0,00***			***0,00***
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		**658 394,00**	**454 033,23**	**238 395,04**	**0,00**	**0,00**
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de 2017		**139 726,34**				

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant de l'exercice 2017	0,00
= Différence ICNE 2018 - ICNE 2017	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
(3) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.
(4) Dont 776.
(5) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III - VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

III

B1

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2017)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0.00	0,00	0,00	0.00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	254 305.00	110 510,40	95 124,60	48 670.00
2031	Frais d'études	253 305.00	66 056,40	94 164,60	93 084.00
2033	Frais insertion	1 000.00	840,00	0,00	160.00
2051	Concessions, droits similaires	0.00	43 614,00	960,00	0.00
204	Subventions d'équipement versées (sauf opérations)	0.00	0,00	0,00	0.00
21	Immobilisations corporelles (sauf opérations)	40 000.00	6 344,96	10 296,72	23 358.32
2183	Matériel de bureau et info.	20 000.00	2 412,84	0,00	17 587.16
2184	Mobilier	20 000.00	3 223,58	10 296,72	6 479.70
2188	Autres immo corporelles	0.00	708,54	0,00	0.00
22	Immos reçues en affectation (sauf opérations)	0.00	0,00	0,00	0.00
23	Immobilisations en cours (sauf opérations)	0.00	0,00	0,00	0.00
	Total des dépenses d'équipement	294 305.00	116 855,36	105 421,32	72 028.32
10	Dotations Fonds divers Réserves	0.00	0,00	0,00	0.00
13	Subventions d'investissement	0.00	0,00	0,00	0.00
16	Remboursement d'emprunts	0.00	0,00	0,00	0.00
18	Compte de liaison	0.00	0,00	0,00	0.00
26	Participations et créances ratta	0.00	0,00	0,00	0.00
27	Autres immos financières	0.00	0,00	0,00	0.00
020	Dépenses imprévues Invest	0.00			
	Total des dépenses financières	0.00	0,00	0,00	0.00
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers	0.00	0,00	0,00	0.00
	TOTAL DEPENSES REELLES	294 305.00	116 855,36	105 421,32	72 028.32
040	*Opérations d'ordre entre section (4)*		*0,00*		
041	*Opérations patrimoniales (7)*	*0.00*	*0,00*		*0.00*
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	*0.00*	*0,00*		*0.00*
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	294 305.00	116 855,36	105 421,32	72 028.32
	Pour information D001 Solde d'exécution négatif reporté de 2017	51 545,50			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.
(3) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(4) Cf. définitions du chapitre d'opérations d'ordre, *DI 040=RF 042.*
(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(6) Dont 192.
(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041= RI 041.*

III - VOTE DU BUDGET | III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES | B2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2017)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	**Stocks**	**0.00**	**0,00**	**0,00**	**0.00**
13	**Subventions d'investissement**	**246 806.00**	**96 410,80**	**101 098,20**	**49 297.00**
1321	Etat & établ.nationaux	122 476.00	91 337,80	39 841,20	0.00
1322	Régions	107 330.00	0,00	59 330,00	48 000.00
1323	Départements	17 000.00	5 073,00	1 927,00	10 000.00
16	**Emprunts et dettes assimilées (hors 165)**	**0.00**	**0,00**	**0,00**	**0.00**
20	**Immobilisations incorporelles (sauf 204)**	**0.00**	**0,00**	**0,00**	**0.00**
204	**Subventions d'équipement versées**	**0.00**	**0,00**	**0,00**	**0.00**
21	**Immobilisations corporelles**	**0.00**	**0,00**	**0,00**	**0.00**
22	**Immos reçues en affectation**	**0.00**	**0,00**	**0,00**	**0.00**
23	**Immobilisations en cours**	**0.00**	**0,00**	**0,00**	**0.00**
	Total des recettes d'équipement	**246 806.00**	**96 410,80**	**101 098,20**	**49 297.00**
10	**Dotations Fonds divers Réserves**	**76 226.50**	**75 154,21**	**0,00**	**1 072.29**
10222	FCTVA	2 860.00	1 787,71	0,00	1 072.29
1068	Excédents de fonctionnement	73 366.50	73 366,50	0,00	0.00
18	**Compte de liaison**	**0.00**	**0,00**	**0,00**	**0.00**
26	**Participations et créances ratta**	**0.00**	**0,00**	**0,00**	**0.00**
27	**Autres immos financières**	**0.00**	**0,00**	**0,00**	**0.00**
024	**Produits des cessions**	**0.00**		0,00	
	Total des recettes financières	**76 226.50**	**75 154,21**	**0,00**	**1 072.29**
	Total des recettes d'opérations pour compte de tiers	**0.00**	**0,00**	**0,00**	**0.00**
	TOTAL DES RECETTES REELLES	**323 032.50**	**171 565,01**	**101 098,20**	**50 369.29**
021	***Virement de la section de fonct.***	***15 000.00***			
040	***Opérations d'ordre entre section (3)(4)***	***7 818.00***	***7 809,43***		***8.57***
28051	*Concessions et droits similaires*	*1 116.00*	*360,00*		*756.00*
28181	*Installat° générales aménagement*	*904.00*	*157,59*		*746.41*
28183	*Matériel de bureau informatique*	*3 962.00*	*4 452,20*		*0.00*
28184	*Mobilier*	*1 677.00*	*2 575,00*		*0.00*
28188	*Autres immos corporelles*	*159.00*	*264,64*		*0.00*
	TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	***22 818.00***	***7 809,43***		***15 008.57***
041	***Opérations patrimoniales (5)***	***0.00***	***0,00***		***0.00***
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	***22 818.00***	***7 809,43***		***15 008.57***
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)	**345 850.50**	**179 374,44**	**101 098,20**	**65 377.86**
	Pour information R001 Solde d'exécution positif reporté de 2017	**0,00**			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, *RI 040 = DF 042.*
(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041= RI 041.*

III - VOTE DU BUDGET

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

III

B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° ... LIBELLE : ...

POUR VOTE (Chapitre)

POUR INFORMATION

Art. (1)	Libellé (1)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP +DM + RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (2)
DEPENSES		0,00	A 0,00	0,00	0,00	B 0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
	Crédits ouverts (BP +DM + RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (2)
TOTAL RECETTES AFFECTEES	0,00	C 0,00	0,00	0,00	D 0,00

Solde du financement (3)	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes - Dépenses	C-A	D-B

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.
(3) Indiquer le signe algébrique.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
CREDITS DE TRESORERIE (1)

A2.1

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/2018	Montant des tirages 2018	Montant des remboursements 2018		Encours restant dû au 31/12/2018
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
51931 Lignes de crédits de trésorerie						
00000637996	05/02/2018	60 000,00	45 000,00	61,33	45 000,00	0,00
519 Crédits de trésorerie (Total)		**60 000,00**	**45 000,00**	**61,33**	**45 000,00**	**0,00**

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.
(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).
(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)

IV

A2.2

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembt	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des rembourse-ments (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de rembour-sement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actua-riel					
Total général														

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.
(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.
(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).
(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.
(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.
(7) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser
(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166) (suite)

A2.2

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et Dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuités de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau du taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
Total général												

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.
(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».
(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).
(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
(13) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.
(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.
(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.
(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

PETR PAYS COMMINGES PYRENEES - 31 - PETR PAYS COMMINGES PYRENEES	CA 2018

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (Hors A1)	A2.3

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/ N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap), ou encadré (tunnel) A														
Barrière simple B														
Option d'échange C														
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé D														
Multiplicateur jusqu'à 5 E														
Autres types de structures F														
TOTAL GENERAL														

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.
(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.
(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.
(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.
(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
(7) Coût de sortie : Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou, le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.
(8) Montant, index ou formule.
(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.
(10) Indiquer les intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.
(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

A2.4

Structure / Indices sous-jacents		(1) Indices en euros	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecarts d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecarts d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						

PETR PAYS COMMINGES PYRENEES - 31 - PETR PAYS COMMINGES PYRENEES	CA 2018

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)	A2.5

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	**Emprunt couvert**			**Instrument de couverture**									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 31/12/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date du début contrat	Date de fin du contrat	périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Total													

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.
(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.
(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).
(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

A2.5

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Total									

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux
(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.
(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.
(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

PETR PAYS COMMINGES PYRENEES - 31 - PETR PAYS COMMINGES PYRENEES	CA 2018

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)	A2.6

Emprunts (2) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Année de mobilisation et profil d'amort. de l'emprunt		Date du refinance-ment	Organisme prêteur ou chef de file	Capital restant dû	Capital réaménagé	Durée résiduelle	Périodicité des rembour-sements (6)	Caractéristique du taux			Coût de sortie (10)		Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice
	Année	Profil (5)							Type de taux (7)	Index (8)	Niveau de taux (9)	Type (11)	Montant (12)	Intérêts (13)	Capital	
Total des dépenses au c/166 Refinancement de dette (3)																
Total des recettes au c/166 Refinancement de dette (4)																

(1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.
(2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt quitté.
(3) Il s'agit de retracer les caractéristiques avant réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.
(4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement.
(5) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres à préciser.
(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.
(7) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
(8) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois).
(9) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux constaté à la date du refinancement.
(10) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'indemnité de remboursement anticipé due relative à l'emprunt quitté.
(11) Indiquer A pour autofinancement, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.
(12) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation.
(13) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

PETR PAYS COMMINGES PYRENEES - 31 - PETR PAYS COMMINGES PYRENEES	CA 2018

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE 2018 (1)	IV A2.7

N° du contrat d'emprunt	Date de souscription du contrat initial	Date de renégociation	Organisme prêteur	Durée résiduelle en années		Taux (2)						Nominal		Profil d'amortissement et périodicité de remboursement (6)		Capital restant dû au 31/12/N	ICNE de l'exercice	Annuité payée dans l'exercice (s'il y a lieu)	
						Contrat initial			Contrat renégocié										
				Contrat initial	Contrat renégocié	Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.	Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.	Contrat initial	Contrat renégocié (5)	Contrat initial	Contrat renégocié			Intérêts	Capital

(1) Inscrire les emprunts renégociés, à la date de vote du budget, pour l'exercice N.
(2) Taux à la date de renégociation.
(3) Indiquer : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
(4) Indiquer la nature de l'index retenu (exemple : Euribor 3 mois).
(5) Nominal à la date de renégociation.
(6) Faire figurer 2 lettres : - Pour le profil d'amortissement, indiquer : C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres.
- Pour la périodicité de remboursement, indiquer A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

IV

A2.8

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au - / - / N	Annuité au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL					
Auprès des organismes de droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Auprès des organismes de droit public	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dette provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.
(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.
(3) Il s'agit des intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668 .

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE AUTRES DETTES	A2.9

(issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dette restante

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

A3

CHOIX DU COMITÉ SYNDICAL			Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R.2321-1 du CGCT) : 750,00€			10/04/2015
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	**Catégories de biens amortis**	**Durée (en années)**	
Linéaire	agencements aménagement bâts	20	10/04/2015
Linéaire	autres agenc et aménag terrain	20	10/04/2015
Linéaire	brevet	1	10/04/2015
Linéaire	études non suivies de travaux	1	10/04/2015
Linéaire	frais de recherche	1	10/04/2015
Linéaire	frais d'étude SCOT	5	10/04/2015
Linéaire	frais d'insertion	5	10/04/2015
Linéaire	instal elect et telephoniques	20	10/04/2015
Linéaire	instal et appareils chauffage	10	10/04/2015
Linéaire	logiciels informatiques	2	10/04/2015
Linéaire	mat bureau élec et électro	10	10/04/2015
Linéaire	matériel informatique	4	10/04/2015
Linéaire	matériels classiques	10	10/04/2015
Linéaire	mobilier de bureau en général	10	10/04/2015
Linéaire	site internet	5	10/04/2015

III - ANNEXES — IV

ELEMENTS DU BILAN — A4
ETAT DES PROVISIONS

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
TOTAL						

(1)Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée
(2)Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges et contentieux au titre du procès....;provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement...)

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

A5

Nature de la provision	Objet	Montant total de la provision	Durée (année)	Montant des provisions constituées au 31/12/N	Provision constituée au cours de l'exercice	Montant restant à provisionner

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent "Etat des provisions" qui font l'objet d'un étalement.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES

A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR 2017)	Réalisations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		0.00	I 0.00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0.00	0.00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves	0.00	0.00
020	Dépenses imprévues Invest	0.00	0.00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12/2018	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (2017)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	0,00	105 421,32	51 545,50	156 966,82

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES

IV

A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR 2017)		Réalisations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		**25 678.00**	III	**9 597.14**
Ressources propres externes de l'année (a)		**2 860.00**		**1 787.71**
10222	Dotations Fonds divers Réserves	2 860.00		1 787.71
Ressources propres internes de l'année (b)(6)		**22 818.00**		**7 809.43**
28051	*Amortissement des immobilisations*	*1 116.00*		*360.00*
28181	*Amortissement des immobilisations*	*904.00*		*157.59*
28183	*Amortissement des immobilisations*	*3 962.00*		*4 452.20*
28184	*Amortissement des immobilisations*	*1 677.00*		*2 575.00*
28188	*Amortissement des immobilisations*	*159.00*		*264.64*
024	Produits des cessions	0.00		0.00
021	*Virement de la section de fonct.*	*15 000.00*		*0.00*

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12/2018	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R1068 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	**9 597.14**	**101 098.20**	**0.00**	**73 366,50**	**184 061,84**

		Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	**156 966,82**
Ressources propres disponibles	IV	**184 061,84**
Solde	V = IV - II (3)	**+ 27 095.02**

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.
(2) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(3) Indiquer le signe algébrique.

ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM - SECTION DE FONCTIONNEMENT

Ax.3.1

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

	DEPENSES (1)			RECETTES (1)	
Article (2)	Libellé (2)	Montant	Article (2)	Libellé (2)	Montant
				Recettes issues de la TEOM	
				Dotations et participations reçues	
				Autres recettes de fonctionnement éventuelles	
	Total des dépenses réelles			Total des recettes réelles	
	Total des dépenses d'ordre			*Total des recettes d'ordre*	
	TOTAL GENERAL			TOTAL GENERAL	

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L.2313-1 du CGCT ;
(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(3) Si la commune ou l'établissement applique les provisions semi-budgétaires

ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM - SECTION D'INVESTISSEMENT

Ax.3.2

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

	DEPENSES (1)			RECETTES (1)	
Article (2)	Libellé (2)	Montant	Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Remboursement d'emprunts et dettes assimilées			**Souscription d'emprunts et dettes assimilées**	
	Acquisitions d'immobilisations			**Dotations et subventions reçues**	
	Opérations d'équipement				
	Autres dépenses éventuelles			**Autres recettes éventuelles**	
	Opérations pour compte de tiers			Opérations pour compte de tiers	
	Total des dépenses réelles			**Total des recettes réelles**	
	Total des dépenses d'ordre			***Total des recettes d'ordre***	
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES			**TOTAL GENERAL DES RECETTES**	

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L.2313-1 du CGCT ;
(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
DETAILS POUR CERTAINS SERVICES

IV

A7.4

DEPENSES - MANDATS EMIS			RECETTES - TITRES EMIS		
Article	Libellé	Montant	Article	Libellé	Montant
	Total des dépenses réelles			Total des recettes réelles	
	Total des dépenses d'ordre			*Total des recettes d'ordre*	
	TOTAL GENERAL			TOTAL GENERAL	

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	A8

A8 - ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL							

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir=I - (II+III)

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
TOTAL							

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir=I - (II+III)

PETR PAYS COMMINGES PYRENEES - 31 - PETR PAYS COMMINGES PYRENEES	CA 2018

ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

N° opération :	Intitulé de l'opération :				Date de la délibération :	
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice				Cumul des réalisations au 31/12/N
		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser	Op. à annuler	
DEPENSES (a)						
Dépenses nettes (a-c)						
RECETTES (b)						
Recettes nettes (b-d)						

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
(2) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
(3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
(4) Indiquer le chapitre.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
VARIATION DES PATRIMOINES (article R.2313-3 du CGCT) - ENTREES
ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS

A10.1

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux				
15/03/2018	Acquisition téléphones portabl	629,54		1
16/04/2018	ACQUISITION 2 ORDI COMPLET	2 329,04		4
16/04/2018	ACQUISITION LOGICIEL OXALIS	16 824,00		2
16/04/2018	Hebergement Oxalis	1 800,00		4
16/04/2018	SUPPORT UC	198,72		1
05/06/2018	ENCEINTE	83,80		1
05/06/2018	REPORTAGE PHOTOS VIDEO PROMOTION	21 840,00		2
30/07/2018	ACQUISITION 4 ARMOIRES	3 024,86		10
17/12/2018	ACQUIS MICRO ONDE	79,00		1
Acquisitions à titre gratuit				
			0,00	
Mise à disposition				
			0,00	
Affectation				
			0,00	
Mises en concession ou affermage				
			0,00	
Divers				
			0,00	
TOTAL GENERAL		**46 808,96**	**0.00**	

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
VARIATION DES PATRIMOINES (article R. 2313-3 du CGCT) - SORTIES
ETAT DES SORTIES D'IMMOBILISATION

A10.2

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Cessions à titre onéreux							
		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Cessions à titre gratuit							
		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Mise à disposition							
		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Affectation							
		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Mises en concession ou affermage							
		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Mises à la réforme							
		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Divers							
		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		**0,00**					**0,00**

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS

IV

A10.3

Pour mémoire		Crédits ouverts (BP + DM)
chapitre 024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
Produit des cessions		**Réalisations**
compte 775	Produits des cessions d'immobilisations	0.00
compte 675	Valeurs comptables des immobilisations cédées	0.00

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
VARIATION DES PATRIMOINES (article L.300-5 du code de l'urbanisme) - ENTREES
ETAT DES ENTREES DES IMMOBILISATIONS (L.300-5 du code de l'urbanisme)

A10.4

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux				
			0.00	
Acquisitions à titre gratuit				
			0.00	
Mise à disposition				
			0.00	
Affectation				
			0.00	
Mises en concession ou affermage				
			0.00	
Divers				
			0.00	
TOTAL GENERAL		**0,00**	**0.00**	

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN

A10.5

VARIATION DES PATRIMOINES (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - SORTIES

ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS (L.300-5 du code de l'urbanisme)

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Cessions à titre onéreux							
		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Cessions à titre gratuit							
		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Mise à disposition							
		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Affectation							
		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Mises en concession ou affermage							
		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Mises à la réforme							
		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Divers							
		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		**0,00**					**0,00**

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DES TRAVAUX EN REGIE (1)

IV

A11

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Article (2)	Libellé (2)	Dépenses Mandats émis	Recettes Titres émis
TOTAL GENERAL			

SECTION D'INVESTISSEMENT

Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
TOTAL GENERAL		

(1) Les immobilisations créées par les services techniques de la collectivité sont enregistrées au coût de leur production. Ce dernier correspond au coût d'acquisition des matières consommées augmenté des charges directes de production (matériel et outillage acquis ou loués, frais de personnel, ...) à l'exclusion des frais financiers et des frais d'administration générale.
(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(3) Les montants à renseigner correspondent aux mandats émis imputés au chapitre 040.

RATIO

	Montant
Recette 72 (I)	
Recettes réelles de fonctionnement	692 428,27
Recettes 72 / Recettes réelles de fonctionnement	

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EMPLOI DES CREDITS COMMUNAUTAIRES DANS LE CADRE DE LA SUBVENTION GLOBALE	A12

FONDS EUROPEENS RECUS ET REVERSES PAR LA COLLECTIVITE GESTIONNAIRE

(reproduire l'annexe par fonds européen géré)

Libellé du fonds européen géré : .....

I - AU TITRE DES MESURES GEREES SOUS FORME DE SUBVENTIONS GLOBALES

RECETTES (fonds versés par l'Etat à la collectivité gestionnaire)

Objet	Article (1)	Montant
	TOTAL	

DEPENSES (aides communautaires versées directement aux bénéficiaires)
En cas de recouvrement de sommes indues, les faire apparaître en dépenses négatives

Titre de la mesure	Bénéficiaires (nom de l'entreprise, de l'association, de la collectivité gestionnaire*)	Libellé de l'opération	Article (1)	Montant
		Total des aides versées par la collectivité gestionnaire		

DEPENSES JUSTIFIEES PAR LES BENEFICIAIRES (2)

Titre de la mesure	Bénéficiaires (nom de l'entreprise, de l'association, de la collectivité gestionnaire**)	Libellé de l'opération	Emetteurs (3)	Date d'acquittement de la facture	Montant

II - AU TITRE DE L'ASSISTANCE TECHNIQUE***

Montant des recettes		Dépenses d'assistance technique justifiées par l'organisme intermédiaire (2)				
Article (1)	Montant	Mesure	Libellé de l'opération	Emetteurs (3)	Date d'acquittement de la facture	Montant
TOTAL					TOTAL	

(1) A détailler conformément au plan de comptes.
(2) Les informations seront extraites de PRESAGE.
(3) Les justificatifs aux dépenses peuvent provenir de plusieurs émetteurs pour la même opération.
(*) La collectivité gestionnaire (commune ou EPCI) peut être bénéficiaire des fonds lorsqu'elle est maître d'ouvrage.
(**) Hors dépenses d'assistance technique.
(***) Dans ce cas, la collectivité gestionnaire est bénéficiaire des fonds.

IV - ANNEXES

ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT

IV

B1.1

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L.2313-1 6°, L.5211-36 et L.5711-1 du CGCT)

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date du vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)																		
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)																		
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social																		
TOTAL GENERAL																		

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).
(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.
(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).
(5) Taux annuel, tous frais compris.
(6) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.
(7) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).
(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

IV - ANNEXES

ENGAGEMENTS HORS BILAN - CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

IV

B1.2

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT		Valeur en euros
Total des annuités déjà garanties échues dans l'exercice (1)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I=A+B+C-D	**0,00**
Recettes réelles de fonctionnement de l'exercice	II	**692 428,27**
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I/II	**0,00%**

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.
(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.
(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV - ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
8016 - ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL

B1.3

Exercice d'origine du contrat	Nature du bien ayant fait l'objet du contrat (1)	Montant de la redevance de l'exercice	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat	Montant des redevances restant à courir					
					N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant	Total (2)

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.
(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.

PETR PAYS COMMINGES PYRENEES - 31 - PETR PAYS COMMINGES PYRENEES	CA 2018

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE	B1.4

Libellé du contrat	Année de signature du contrat de PPP	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le contrat de PPP	Montant total prévu au titre du contrat de PPP (TTC)	Montant de la rémunération du cocontractant	Durée du contrat de PPP (en mois)	Date de fin du contrat de PPP

(1) Somme des rémunérations relatives à l'investissement restant à verser au cocontractant pour la durée restante du contrat de PPP au 01/01/N.
(2) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite de la somme des participations reçues d'autres collectivités publiques au titre de la part investissement.

IV - ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

B1.5

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodi-cité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital 31/12/N	Annuité versée au cours de l'exercice
TOTAL							

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :
- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible;
- la colonne «Dette en capital 31/12/N» correspond au montant résiduel de la garantie au 31/12/N;
- la colonne « Annuité versée au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV - ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

B1.6

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 31/12/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
TOTAL							

IV - ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE OU EN SUBVENTIONS
(article L. 2313-1 du CGCT)

B1.7

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
TOTAL GENERAL		

III - ANNEXES | IV

SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT | B2.1

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Crédits de paiement réalisés durant l'exercice N	Restes à financer (exercices au-delà de N+1

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis
(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions

III - ANNEXES | IV

SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT | B2.2

N° ou intitulé de l'AE	Montant des AE			Montant des CP			
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Crédits de paiement réalisés durant l'exercice N	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis
(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions

IV - ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN
ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE

B3

Libellé de la recette :							
Reste à employer au 01/01/N :							
Recettes				Dépenses			
Chapitre	Article	Libellé article	Montant	Chapitre	Article	Libellé article	Montant
Reste à employer au 31/12/N :							

TOTAL Reste à employer au 01/01/N :		0,00	
TOTAL Recettes		TOTAL Dépenses	
TOTAL Reste à employer au 31/12/N :			

PETR PAYS COMMINGES PYRENEES - 31 - PETR PAYS COMMINGES PYRENEES	CA 2018

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2018	C1.1

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		4			4	0	4
Attaché Territorial	A	3			3	0	3
Adjoint administratif ppal 2° cl	C	1			1	0	1
TOTAL GENERAL (b+c+d+e+f+g+h+i+j+k)		4			4	0	4

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR/INT/B/95/00102/C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.
(2) Catégories : A, B ou C.
(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante : les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.
(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT) : le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :
ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année
Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100%) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6/12).
(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 etc.

PETR PAYS COMMINGES PYRENEES - 31 - PETR PAYS COMMINGES PYRENEES	CA 2018

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2018	C1.1

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/2018	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agent occupant un emploi permanent (6)						
chef de pôle ADS	A	ADM	483		3-3-2	CDD
Coordinatrice du CLS	A	ADM	457		3-3-2	CDD
Gestionnaire Leader-chargé de com	B	ADM	348		3-3-1	CDD
Conseiller Info Energie	B	TECH	406		3-3-1	CDD
Agent occupant un emploi non permanent (7)						
Animateur SCOT	A	ADM	712		3-a	CDD
TOTAL GENERAL						

PETR PAYS COMMINGES PYRENEES - 31 - PETR PAYS COMMINGES PYRENEES	CA 2018

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2018	C1.1

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
S : Social.
MS : Médico-social.
MT : Médico-technique.
SP : Sportif.
CULT : Culturel
ANIM : Animation.
PM : Police.
OTR : missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
3-a° : article 3, 1ème alinéa : accroissement temporaire d'activité.
3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
3-4 : article 21 de la loi n°2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés "A/autres" et feront l'objet d'une précision (ex : "contrats aidés").

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n°2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

ANNEXES

(Articles L.2123-12 et L. 2123-14-1 du CGCT.)

ELUS BENEFICIAIRES DES ACTIONS DE FORMATION	ACTIONS DE FORMATION FINANCEES PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT

IV - ANNEXES

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS
LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER
(articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

C2

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à ..... .
Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (1)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (2)				
Détention d'une part du capital				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50% du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
Autres				

(1) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif);
(2) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée ...).

III - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENTS AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT	C3.1

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
Etablissements publics de coopération intercommunale			
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU+fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre

IV - ANNEXES

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS
LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES PAR LA COMMUNE (1)

C3.2

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.
Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).
Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :
- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.
Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

IV - ANNEXES

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS
LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

C3.3

Catégorie	Intitulé / objet	Date de création	N° et date délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)

IV - ANNEXES

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS
LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

C3.4

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)

IV - ANNEXES

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION
PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

C3.5

1 - Budget principal

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR 2017)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	345 850.50	116 855.36	105 421.32	123 573,82
RECETTES	345 850.50	179 374.44	101 098.20	65 377,86
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	798 120.34	578 852.68	0.00	219 267,66
RECETTES	798 120.34	692 428.27	0.00	105 692,07

(1) Y compris les rattachements.

3 - PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES (avant la neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR 2017)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	345 850.50	116 855.36	105 421.32	123 573,82
RECETTES	345 850.50	179 374.44	101 098.20	65 377,86
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	798 120.34	578 852.68	0.00	219 267,66
RECETTES	798 120.34	692 428.27	0.00	105 692,07
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	**1 143 970,84**	**695 708,04**	**105 421,32**	**342 841,48**
TOTAL GENERAL DES RECETTES	**1 143 970,84**	**871 802,71**	**101 098,20**	**171 069,93**

(1) Y compris les rattachements.

IV - ANNEXES

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION
IDENTIFICATION DES FLUX CROISES

C3.6

1 - FLUX RECIPROQUES ENTRE LE GROUPEMENT A FISCALITE PROPRE ET LES COMMUNES (cf. liste des opérations en annexe de la M14)

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM dont RAR 2017)	Réalisations - mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00

2 - PRESENTATION CONSOLIDEE DU GROUPEMENT A FISCALITE PROPRE ET DES COMMUNES (après la neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM dont RAR 2017)	Réalisations - mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL DES RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

IV - ANNEXES

DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

IV

D1

Libellés	Bases notifiées	Variation des bases / 2017 (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux / 2017 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / 2017 (%)
Taxe d'habitation	0,00	0,000	0,000	0,000	0,00	0,000
Taxe foncière sur les propriétés bâties	0,00	0,000	0,000	0,000	0,00	0,000
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	0,00	0,000	0,000	0,000	0,00	0,000
Cotisation foncière des entreprises	0,00	0,000	0,000	0,000	0,00	0,000
TOTAL	**0,00**	**0,000**			**0,00**	**0,000**

PETR PAYS COMMINGES PYRENEES

M 14

COMPTE ADMINISTRATIF 2018 — **Annexe IV**

ARRETE ET SIGNATURES — **D2**

Présenté par Monsieur le Vice-Président à Villeneuve de Rivière, le 28 mars 2019

Le Vice-Président,

François ARCANGELI

Délibéré par le Comité Syndical réuni en séance à Villeneuve de Rivière, le 25 mars 2019

Budget voté par chapitre pour les sections d'investissement et de fonctionnement

Date de convocation : Le 19 mars 2019

Nombre de membres en exercice :	52
Nombre de membres présents :	
Nombre de suffrages exprimés :	
VOTES	Pour :
	Contre :
	Absentations :

Les membres du Comité Syndical,

REÇU le 01 AVR. 2019 SOUS-PREFECTURE DE SAINT-GAUDENS

ABADIE M-C.	DUMAIL B.	LOSEGO J-M.
ADOUE J.	DUPRAT J-P	MANENT-MANENT J.P.
ARCANGELI F.	ERTLEN R.	MARTIN D.
AUBERDIAC M.	FERAUT J.	NOMDEDEU R.
BERRE D.	FERRE L.	PALACIN J.
BIASON V.	FRECHOU A.	PANATIER D.
BOUBEE A	GASTO-OUSTRIC M.	PICARD J.L.
BRANA J.P.	GIMENEZ P.	PORTET B.
BRILLAUD P.	GROS J.	PRADERE P.
CARAOUE F.	HEUILLET E.	REDONNET J.L.
CASTEL A.	JOUBE R.	RIVAL P.
CASTEX J-B.	LACROIX J.	SAFORCADA P.
CHEYLAT H.	LACROIX N.	SALVATICO J.P.
DE GALARD J.	LADEVEZE A.	SANSONETTO E.
DOUGNAC J-C.	LADEVEZE M.	SARRAQUIGNE D.
DUCLOS J-P	LE ROUX DE BRETAGNE L.	SEGARD B.
Erreur J.P Dupat.	LOISEAU G.	SIOUTAC G.
		SUBRA E.

Certifié exécutoire par le Président,

compte tenu de la réception en Préfecture le : 01 AVR. 2019

et de la publication le :

01 AVR. 2019

A Saint-Gaudens, le

Le Président,

Jean-Yves DUCLOS